

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière** du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloëil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 4 février 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière du 14 janvier 2019
  - 3.2 Séance extraordinaire du 28 janvier 2019
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
  - 4.1 Dépôt de la liste de correspondance du mois de janvier 2019.
  - 4.2 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
5. **AVIS DE MOTION**
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption du règlement No. 19.03 relatif au traitement des élus municipaux
  - 6.2 Adoption du règlement No. 08.09.53.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23
7. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
  - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR – 12 décembre 2018
  - 7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 28 novembre 2018
  - 7.3 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 11 décembre 2018
  - 7.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 8 janvier 2019
  - 7.5 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CAT de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 8 janvier 2019

- 7.6 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 14 janvier 2019
- 7.7 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 19 novembre 2018
- 7.8 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 19 novembre 2018
- 7.9 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - 8 novembre 2018
- 7.10 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - 13 décembre 2018

**8. ADMINISTRATION**

- 8.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 7 au 13 avril 2019 – reconnaissance
- 8.2 Requêtes des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères de se joindre à la Régie Intermunicipale des Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu - Modification de l'entente
- 8.3 Centre de la petite enfance (CPE) – appel de projet – appui de la Municipalité
- 8.4 Appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- 8.5 Contrat de servitude d'égouttement des déjections du champ d'épuration - Traverse de tuyau, 1691 Ruisseau Sud - Lots 5 133 122 et 5 131 419 - Autorisation de signatures

**9. FINANCES**

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de janvier 2019, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de janvier 2019
- 9.3 Billet pour le bal des navigateurs - Chevaliers de Colomb
- 9.4 Demande de commandite pour le programme-souvenir du Club de Patinage Artistique de Beloeil (CPA)

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

**11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS**

- 11.1 Décompte progressif No. 4 - Acceptation provisoire - Eurovia Québec Construction - Travaux de réfection de la rue de l'Aéroport

**12. HYGIÈNE**

- 12.1 Certificat de paiement No. 11 - Libération de la retenue – Bricon – Interception des eaux usées, secteur I2-O (lot 9)
- 12.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volets 1.1 et 1.2 – Réseau d'égout chemins Trudeau, Ruisseau Nord, Ruisseau Sud et Deuxième-Ruisseau

### **13. PERMIS ET INSPECTION**

- 13.1 Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 13.2 Convention pour les services d'urbanisme - Supervision de la refonte réglementaire - Affectation du fonds de roulement
- 13.3 Mandat de rédaction - Règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC
- 13.4 Mandat de rédaction - Projet de règlement faisant suite à une demande de modification de zonage
- 13.5 Entente pour déviation de fossé qui traverse le lot 5 131 741

### **14. LOISIRS ET CULTURE**

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

## **1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h.

## **2 - ORDRE DU JOUR**

19.32

### **2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers

**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

Retraits:

- 13.2 Convention pour les services d'urbanisme - Supervision de la refonte réglementaire - Affectation du fonds de roulement
- 13.3 Mandat de rédaction - Règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC
- 13.4 Mandat de rédaction - Projet de règlement faisant suite à une demande de modification de zonage

**ADOPTÉE**

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

19.33

### **3.1 - SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie

**APPUYÉ DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à la majorité des conseillers :**

Que le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

5 conseillers ayant voté en faveur de la proposition tandis qu'un a voté contre.

**ADOPTÉE**

19.34

### 3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Simon Chalifoux  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### 4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

##### 4.1 - DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE DU MOIS DE JANVIER 2019.

Aucune correspondance reçue n'a été enregistrée durant le mois de janvier 2019.

##### 4.2 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire informe les gens présents que le service des loisirs organisera le 24 février prochain une activité familiale Fantaisie des neiges où il y aura des jeux pour les enfants. Il y a un besoin de bénévoles pour cette journée. De plus, le budget soumis, pour cette activité, a été accepté en caucus, il ne reste que la résolution officielle à passer.

Les travaux de la planification stratégique sont terminés et celle-ci sera mise sous reliure. Une invitation est faite pour une présentation qui aura lieu en soirée tout de suite après la séance du Conseil du 4 mars. Le document sera disponible sur Internet et des copies disponibles dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville.

Pour terminer, le maire nous fait part de l'importance du recyclage. Selon les données 2017, la Municipalité recevra un montant de 41 464 \$. Alors plus on recycle plus ça rapporte! Vous êtes invités à recycler et à utiliser l'organibac.

#### 5 - AVIS DE MOTION

#### 6 - RÈGLEMENTS

19.35

##### 6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 19.03 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;  
**ATTENDU** Qu'un projet de règlement été adopté le 3 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean  
**ET RÉSOLU à la majorité des conseillers :**

Que le règlement No. 19.03 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

Tous les membres présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le maire et 5 conseillers ayant voté en faveur de la proposition tandis qu'un conseiller a voté contre.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.53.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE AE-23**

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

**ATTENDU** Qu'un premier projet a été adopté le 3 décembre 2018;

**ATTENDU** Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 janvier 2019;

**ATTENDU** Qu'un second projet a été adopté le 14 janvier 2019;

**ATTENDU** Qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Simon Chalifoux

**APPUYÉ DE :** Monsieur Stéphan Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le règlement No. 08.09.53.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23 soit adopté tel que rédigé.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

**7.1 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE L'AIBR – 12 DÉCEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR tenue le 12 décembre 2018. Le Conseil prend acte.

**7.2 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 28 NOVEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 28 novembre 2018. Le Conseil prend acte.

**7.3 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 11 DÉCEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 11 décembre 2018. Le Conseil prend acte.

**7.4 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCA DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 8 JANVIER 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 8 janvier 2019. Le Conseil prend acte.

**7.5 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CAT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 8 JANVIER 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CAT de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 8 janvier 2019. Le Conseil prend acte.

**7.6 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COURS D'EAU DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 14 JANVIER 2019**

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 14 janvier 2019. Le Conseil prend acte.

#### **7.7 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCRA DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 19 NOVEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 19 novembre 2018. Le Conseil prend acte.

#### **7.8 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COURS D'EAU DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 19 NOVEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 19 novembre 2018. Le Conseil prend acte.

#### **7.9 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - 8 NOVEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue le 8 novembre 2018. Le Conseil prend acte.

#### **7.10 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - 13 DÉCEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue le 13 décembre 2018. Le Conseil prend acte.

### **8 - ADMINISTRATION**

19.37

#### **8.1 - PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 7 AU 13 AVRIL 2019 – RECONNAISSANCE**

**ATTENDU** Que la semaine des bénévoles a été décrétée par le gouvernement du Québec, du 7 au 13 avril 2019;

**ATTENDU** Que le Conseil municipal désire souligner son appréciation pour les bons services que les bénévoles assument auprès de notre communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que ce Conseil proclame la semaine du 7 au 13 avril 2019 « Semaine de l'Action Bénévole » et afin de souligner leur reconnaissance, un cadeau d'une valeur de 25 \$ sera offert à chacun des bénévoles de la Bibliothèque, cette dépense étant prévue au poste budgétaire 02-702-30-346;

Qu'un avis public soit affiché afin de souligner le bénévolat et surtout remercier tous les bénévoles qui oeuvrent à des activités municipales car plusieurs services ne pourraient exister sans leur précieuse collaboration. Qu'une carte soit transmise aux bénévoles de la Fête St-Mathieu.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **ADOPTÉE**

19.38

#### **8.2 - REQUÊTES DES VILLES DE CONTRECOEUR ET D'OTTERBURN PARK ET DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES DE SE JOINDRE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - MODIFICATION DE L'ENTENTE**

**ATTENDU** les résolutions des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que de la municipalité de Verchères à l'effet qu'elles désirent se joindre à la nouvelle Régie Intermunicipale de services animaliers de la Vallée-du-Richelieu ci-après nommée la RISAVR;

**ATTENDU** Que l'entente constituant la RISAVR devra être modifiée afin de les inclure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'approuver la résolution votée lors de l'assemblée de la RISAVR tenue le 21 décembre 2018 qui accepte, que les villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que la municipalité de Verchères se joignent à la RISAVR.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la modification de l'entente constituant la RISAVR.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.39

**8.3 - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) – APPEL DE PROJET – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** Que le projet de garderie déposé en 2013 ne s'est pas concrétisé et il y aurait lieu de réitérer l'appui de la Municipalité, résolution No. 13.55 adoptée le 4 février 2013;

**ATTENDU** Que la Ministre de la Famille a annoncé un développement de places pour les services de garde offerts au Québec;

**ATTENDU** Que les CPE et les garderies privées peuvent déposer des projets lorsqu'il y a « appel » selon des directives très précises;

**ATTENDU** Que le CPE « Les Copains d'Abord » a déjà plusieurs installations (Saint-Bruno, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand) et est intéressé à déposer un projet de garderie à Saint-Mathieu-de-Beloeil;

**ATTENDU** Qu'il n'y a aucun CPE situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et que ce fait devient un atout favorable pour l'acceptation du projet par la Ministre de la Famille;

**ATTENDU** Que le Conseil municipal se dit favorable à un tel projet puisque les besoins de services pour nos citoyens seraient comblés dans leur municipalité d'appartenance et que cela contribue à une qualité de vie de nos familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'appuyer à nouveau le CPE « Les Copains d'Abord » auprès de la Ministre de la Famille pour l'appel de projet de centre de la petite enfance qu'ils veulent implanter sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.40

**8.4 - APPUI À LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE**

**ATTENDU** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles que les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

**ATTENDU** Que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, ainsi que le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ont été élaborés en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

**ATTENDU** Que la Communauté métropolitaine de Montréal, dont fait partie la Municipalité, a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement de transport collectif;

**ATTENDU** Que plusieurs municipalités du Québec ont réitéré leur engagement vis-à-vis l'importance du développement durable et le rôle majeur que les municipalités peuvent jouer dans cet enjeu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

QUE le Conseil municipal reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

QUE le Conseil municipal poursuit les mesures de mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et du Plan d'urbanisme de la Municipalité afin de permettre d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique;

QUE le Conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité de transport métropolitain, ainsi qu'aux communautés métropolitaines, MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.41

**8.5 - CONTRAT DE SERVITUDE D'ÉGOUTTEMENT DES DÉJECTIONS DU CHAMP D'ÉPURATION - TRAVERSE DE TUYAU, 1691 RUISSEAU SUD - LOTS 5 133 122 ET 5 131 419 - AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** Qu'il y a lieu d'établir une servitude de passage, d'entretien et d'égouttement des eaux provenant du champ d'épuration en faveur de la propriété située au 1691 Ruisseau Sud (lot 5 131 419);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égouttement des déjections du champ d'épuration en faveur du lot 5 131 387 (1691 Ruisseau Sud). Tous les frais reliés à cette servitude sont à la charge du cessionnaire.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**9 - FINANCES**

19.42

**9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE JANVIER 2019, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Madame Diane Demers  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 8146 à 8163 inclusivement, pour un montant de 532 808,29 \$, les prélèvements automatiques, pour compléter décembre 2018 au montant de 3 337,41 \$ et pour janvier 2019 au montant de 9 155,67 \$ ainsi que le compte-salaires au montant de 42 231,92 \$.

**ADOPTÉE**

**19.43 9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE JANVIER 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Stéphane Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de janvier 2019 au montant de 97 625,93 \$ et pour compléter décembre 2018 au montant de 33 215,58 \$.

**ADOPTÉE**

**19.44 9.3 - BILLET POUR LE BAL DES NAVIGATEURS - CHEVALIERS DE COLOMB**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser le remboursement, au conseiller Réal Jean, d'un billet pour le bal du Fidèle Navigateur acheté au profit de l'organisme Les Chevaliers de Colomb, au coût de 45 \$; la dépense est applicable au code budgétaire 02-110-01-349.

**ADOPTÉE**

**19.45 9.4 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME-SOUVENIR DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BELOEIL (CPA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Simon Chalifoux  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Stéphane Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que ce Conseil contribue au programme-souvenir du Club de Patinage Artistique de Beloeil en guise d'encouragement et de support à tous les jeunes qui pratiquent ce sport et à leurs parents qui les y encouragent. Le montant accordé est de 75 \$ et la dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-01-349.

**ADOPTÉE**

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**19.46 10.1 - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge afin d'assurer la protection des personnes et ce pour une période de trois ans se renouvelant automatiquement pour une autre période de même durée à moins qu'une des deux parties aient des modifications à apporter.

La municipalité s'engage à verser la contribution annuelle (selon le tableau ci-dessous) pour 2019 dans les 30 jours suivant la signature de l'entente et pour les années subséquentes à la date d'anniversaire de la signature de l'entente.

2019 : 0,17 \$ per capita  
2020 : 0,17 \$ per capita  
2021 : 0,17 \$ par capita

La municipalité compte 2729 habitants, la contribution pour 2019 s'élève à 463,93 \$. La dépense est applicable au code budgétaire 02-230-00-499.

**ADOPTÉE**

## 11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

19.47

### 11.1 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 - ACCEPTATION PROVISoire - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE L'AÉROPORT

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Simon Chalifoux  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Réal Jean  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que ce Conseil autorise, suivant l'acceptation provisoire des travaux et selon le tableau des coûts déposés par Consumaj experts conseils, daté du 15 janvier 2019 et vérifié par le M. Pierre Tremblay ing., pour les travaux de réfection de la rue de l'Aéroport, exécutés par Eurovia Québec Construction, le paiement de 113 979,53 \$ incluant les taxes et la retenue de 5 %. La dépense est applicable au règlement d'emprunt No. 17.05.

Le paiement est conditionnel à la réception des quittances des fournisseurs et sous-traitants de Eurovia Québec Construction.

**ADOPTÉE**

## 12 - HYGIÈNE

19.48

### 12.1 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 11 - LIBÉRATION DE LA RETENUE – BRICON – INTERCEPTION DES EAUX USÉES, SECTEUR I2-O (LOT 9)

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'accepter le certificat de paiement No. 11, daté du 28 janvier 2019, préparé conjointement par Pluritec et Bricon inc., pour libérer la retenue concernant les travaux de construction du réseau d'égout, de pavage et d'aqueduc situés dans le secteur I2-O effectués en date du 28 janvier 2019 au montant de 369 932,04 \$, incluant les taxes; la dépense est applicable aux règlements d'emprunt No. 15.06 et No. 15.07.

Le paiement est conditionnel à la réception des quittances.

**ADOPTÉE**

19.49

### 12.2 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) VOLETS 1.1 ET 1.2 – RÉSEAU D'ÉGOUT CHEMINS TRUDEAU, RUISSEAU NORD, RUISSEAU SUD ET DEUXIÈME-RUISSEAU

**ATTENDU** Que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil se préoccupe de la qualité de l'environnement et qu'elle veut trouver une solution acceptable pour les citoyens des chemins Trudeau, Ruisseau Sud (2<sup>e</sup> partie), Ruisseau Nord (2<sup>e</sup> partie) et Deuxième-Ruisseau en terme de coût de réalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie  
**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que ce Conseil:

1. autorise la demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire afin de desservir les chemins Trudeau, Ruisseau Nord (2<sup>e</sup> partie), Ruisseau Sud (2<sup>e</sup> partie) et Deuxième-Ruisseau à Saint-Mathieu-de-Beloeil;
2. autorise la direction générale à compléter et transmettre la demande;
3. demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prendre connaissance de notre dossier et de le considérer de façon prioritaire dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles, via les citoyens concernés, pour la réalisation de ce projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

## **ADOPTÉE**

### **13 - PERMIS ET INSPECTION**

19.50

#### **13.1 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR UNE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**ATTENDU** Que le règlement numéro 32-17-23.1, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 5 juillet 2018;

**ATTENDU** Que ce règlement vise à établir la concordance du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au PMAD de la CMM;

**ATTENDU** Que la loi oblige une municipalité à adopter tout règlement de concordance dans les six mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement (a. 58, c. A-19.1 de la LAU);

**ATTENDU** Que le processus d'adoption des règlements d'urbanisme n'a pu être terminé avant le 5 janvier 2019, date à laquelle ces règlements auraient dû être conformes au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** Qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai pour l'adoption de ces règlements de concordance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Monsieur Stéphane Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

De demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 5 juillet 2019 le délai à l'intérieur duquel la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil doit adopter ses règlements de concordance suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-17-23.1, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

## **ADOPTÉE**

#### **13.2 - CONVENTION POUR LES SERVICES D'URBANISME - SUPERVISION DE LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE - AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Reporté à une séance ultérieure.

#### **13.3 - MANDAT DE RÉDACTION - RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

Reporté à une séance ultérieure.

#### **13.4 - MANDAT DE RÉDACTION - PROJET DE RÈGLEMENT FAISANT SUITE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

Reporté à une séance ultérieure.

19.51

**13.5 - ENTENTE POUR DÉVIATION DE FOSSÉ QUI TRAVERSE LE LOT 5 131 741**

**ATTENDU** Que les propriétaires du lot 5 131 741 souhaitent fermer le fossé traversant leur terrain et qu'une déviation de celui-ci vers la rue Savaria a été envisagée;

**ATTENDU** Qu'une entente a été signée entre Alain Lafontaine, propriétaire de champs agricoles et Alex Blais et Sasha Landriault, propriétaires du lot 5 131 741 à l'effet que ces derniers acceptent de déboursier les frais nécessaires pour la déviation du fossé traversant leur propriété vers la rue Savaria;

**ATTENDU** Que le lot 5 133 047, appartenant à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil, est concerné par cette demande de déviation;

**ATTENDU** Que ce Conseil est favorable à la déviation du fossé existant sur le lot 5 131 741 vers le lot 5 133 047;

**ATTENDU** Que l'entente est aussi nécessaire entre la Municipalité et les propriétaires précédemment mentionnés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers

**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer une entente entre la Municipalité propriétaire et les propriétaires concernés, Alain Lafontaine (Ferme Val Alain enr.) et Alex Blais et Sasha Landriault propriétaires du lot 5 131 741.

Toutes les autorisations nécessaires (MRC, Environnement ou autre s'il y a lieu) devront être acheminées à la Municipalité avant la signature de l'entente.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**14 - LOISIRS ET CULTURE**

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

19.52

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie

**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que la présente séance soit et est close à 21 h 05.

**ADOPTÉE**

---

Normand Teasdale, maire

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 février 2019.

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand Teasdale, maire